

La station intercommunale des Coulmes

Nichée dans le Vercors, à peu près en face de notre village, la petite station des Coulmes bénéficie cet hiver d'un enneigement exceptionnel, grâce aux chutes de neige régulières et aux températures hivernales. Certes les remontées mécaniques restent fermées à ce jour, mais le site offre bien d'autres possibilités : ski nordique, itinéraires raquettes balisés, pistes de luge et multi activités.

Deux accès sont possibles pour rejoindre la station : « le Belvédère », du côté du col de Romeyère, et « Patente », du côté du hameau du Faz, au-dessus de Saint Pierre de Chérennes, avec chacun un foyer de ski, permettant de louer du matériel (skis de fond classiques et skating, skis de randonnée nordique, raquettes, ainsi qu'une pulka).

On y est accueilli par un personnel particulièrement sympathique et souriant. L'équipe est composée de 5 personnes : un responsable, 3 pisteurs et un dameur.

On peut même avoir la bonne surprise de découvrir ciel bleu et grand soleil, alors que rien ne le laisser présager en bas !

Infos et contacts : coulmes-vercors.com/ / Foyer du Col de Romeyère : 04 76 38 96 61/ Foyer de Presles : 04 76 36 06 06

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00,

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Au conseil municipal du 22 décembre 2020

1)Renouvellement contrats d'assurances

Le maire informe le conseil que les contrats d'assurances négociés pour une période de 4 ans arrivent à échéance au 31 décembre 2020. Une nouvelle consultation a été engagée pour les quatre prochaines années.

Cette consultation a donné les résultats suivants :

Dommmages aux biens : GROUPAMA	4 925 €
Responsabilité civile : SMACL	545 €
Protection juridique : SARRE ET MOSELLE	271 €
Flotte de véhicules : GROUPAMA	1 558 €

Soit un total de 7 299 € par an pour l'ensemble des contrats d'assurance de la commune.

Le conseil entérine ces propositions qui prendront effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 4 ans.

2) Renouvellement contrat de travail

En raison de la crise sanitaire, le nombre d'heures de ménage pour l'école a été augmenté de 8 heures par semaine depuis la rentrée de septembre. Pour ce besoin occasionnel, la commune avait signé un contrat à durée déterminée avec Margaux SAUTERON de 8 heures par semaine, hors vacances scolaires, pour la période allant du 7 septembre au 18 décembre 2020 rémunéré sur la base du Smic horaire.

Compte tenu de la persistance de la crise, le maire propose de reconduire ce contrat sur les mêmes bases jusqu'aux vacances d'été.

Le conseil autorise le maire à signer ce nouveau contrat avec Margaux SAUTERON.

3) Procédure reprise de concessions funéraires en état d'abandon

La réalisation d'une étude préalable à l'aménagement du cimetière a été confiée à Cambium Paysage et à l'Atelier Mycelium. Dans le cadre de ce projet, une intervention est à prévoir sur les tombes abandonnées.

Le maire informe le conseil des possibilités de reprise par la commune des concessions en état d'abandon.

La procédure est encadrée par le code général de collectivités territoriales. Pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse trois critères :

Avoir plus de trente ans d'existence ;

La dernière inhumation a dû être effectuée il y a plus de 10 ans ;

Etre à l'état d'abandon.

La rédaction par le maire d'un procès-verbal constatant l'état d'abandon constitue la première étape de la procédure.

Aux termes de la procédure prévue par le code général des collectivités territoriales, la reprise par la commune d'un terrain affecté à une concession en état d'abandon est prononcée par arrêté motivé du maire.

Le conseil autorise le maire à recourir à cette procédure pour la reprise des concessions en état d'abandon.

4) Primes des employés communaux

Depuis 2018, la commune octroie en fin d'année une prime aux employés. Le maire propose de reconduire cette année le versement d'une prime exceptionnelle aux employés communaux sur les bases suivantes : 400 € brut pour un temps plein, 200 € brut pour un mi-temps et 100 € brut pour les autres contrats.

Par ailleurs, il informe le conseil du départ à la retraite de Jean-Louis JOURDAN au cours du mois de janvier 2021. Il propose de lui verser une indemnité de départ de 500 €. Il rappelle que Jean-Louis est arrivé sur la commune en 2008 et souhaite vivement le remercier pour son engagement au sein de la commune durant toutes ces années.

Pour son remplacement, la commune envisage le recrutement d'un jeune dans le cadre des contrats aidés et de le former auprès de Nicolas.

Le conseil est très favorable à ces différentes propositions en faveur des employés communaux et s'associe au maire pour souhaiter une très bonne retraite à Jean-Louis.

5) Questions diverses

•Aide au tutorat pour contrat d'apprentissage

Dans le cadre du contrat d'apprentissage signé avec Chloé GIROUD en septembre 2020 pour une durée de 2 ans, la commune peut percevoir une aide au tutorat. Le montant de cette aide est calculé sur la base de 228 heures. Elle est versée à la commune qui peut par délibération la reverser à l'agent qui assure le tutorat de la personne en contrat d'apprentissage.

Le conseil est favorable au versement de cette aide à Michèle VEYRET à répartir mensuellement sur les deux années du contrat.

•Contrat avec le Centre de gestion de l'Isère pour offre de titres restaurant

Le Centre de gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et établissements publics de l'Isère.

Ce contrat, dont l'avantage est de mutualiser les coûts, est ouvert à l'adhésion facultative des collectivités.

Les modalités de l'adhésion seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion avec une application au 1^{er} janvier 2022.

Le conseil est favorable à l'engagement de cette négociation par le Centre de gestion pour une offre de titres restaurant pour le personnel territorial.

Aide du CCAS à la restauration scolaire

Afin de bénéficier de cette aide, merci de transmettre en mairie le montant du quotient familial.

➤ Aide d'1€ par repas pour les QF compris entre 0 et 800.

➤ Aide de 0.5 € par repas pour les QF compris entre 801 et 1600.

• L'Osier En Transition

Une chaufferie bois pour le village

Alors que le compte à rebours a commencé pour la disparition progressive des chaudières au fioul (installation ou remplacement interdits à partir du 1 janvier 2022), les travaux pour la création d'une chaufferie bois (plaquettes forestières) viennent de démarrer au centre du village. Ce nouveau réseau de chaleur alimentera d'ici quelques mois l'école, l'EHPAD, 3 maisons individuelles à proximité, ainsi que les futurs logements Pluralis, qui verront le jour dans l'actuel Foyer Communal.

Pour un coût global de l'énergie quasiment à l'équilibre par rapport aux années antérieures (et une stabilité relative dans le futur, contrairement au prix des énergies fossiles dont la tendance est à la hausse), notre village s'épargnera ainsi la combustion de 80 à 100 000 litres de fioul par an, soit une réduction des émissions annuelles de CO₂ de 87 % !

Le bois, source d'énergie renouvelable, est en effet considéré comme neutre en terme d'émissions de CO₂, puisqu'au cours de son cycle de vie, il ne relâche dans l'atmosphère que le carbone qu'il a séquestré au cours de sa croissance. Les progrès dans la conception des chaudières, ainsi que l'utilisation de bois déchiqueté de qualité contrôlée (notamment en terme de séchage), ont également permis de réduire considérablement les émissions de particules fines liées à ce mode de chauffage.

L'implantation de cette chaufferie bois est donc une façon pour notre commune de s'impliquer concrètement dans la transition énergétique nécessaire de notre territoire, qui vise notamment une division de notre consommation énergétique globale par deux à l'horizon 2050.

C'est aussi l'occasion de maîtriser les coûts de fonctionnement de l'école, tout en soutenant l'économie locale par l'achat de plaquettes forestières dans un rayon de 50km maximum.

Portée par la société ForestEnergie, l'opération représente un investissement de 430 000 € HT et bénéficie d'un soutien fort de l'État, à travers une subvention de 50 %.

Mais la particularité de la démarche de ForestEnergie est de s'appuyer sur une mobilisation citoyenne. En tant qu'habitant de la commune, vous pouvez par exemple contribuer au financement de cette chaufferie, via le mouvement Énergie Partagée, qui collecte l'épargne des citoyens pour l'investir directement dans des projets de production d'énergie renouvelable.

Plus d'infos sur le financement citoyen des énergies renouvelables : <http://www.energie-partagee.org/>



Une Rosalie à la Pépinière du Jardin des Alpes.

La Rosalie des Alpes est une espèce de coléoptère protégée car menacée de disparition. Laissez-lui un tas de bois dans votre jardin, et vous contribuerez peut-être à la sauver !

Développer le covoiturage

Économique et écologique, le covoiturage peine à se développer en milieu rural. Notre commune dispose pourtant désormais d'un arrêt Autostop - Covoiturage, matérialisé par un panneau bleu, au centre du village.

Pour vous organiser entre voisins, rendez-vous sur la plateforme Mov'ici de la région Rhône Alpes :

<http://movici.auvergnerhonealpes.fr/>

Le nouveau service M'Covoit-Lignes + propose un service de covoiturage régulier, sans réservation, au départ de Tullins, à destination de Grenoble :

<http://www.lignesplus-m.fr/>

Premiers semis, top départ !

Même si le printemps est encore loin, le jardin va bientôt commencer à s'éveiller. Il sera bientôt temps de semer en pleine terre, à condition qu'elle ne soit pas gelée, vos fèves et petits pois. En intérieur, on pourra démarrer les semis des plantes à croissance lente, comme les aubergines et les poivrons, à condition qu'il fasse suffisamment chaud chez vous, et que vous puissiez les exposer correctement.

Attention cependant à ne pas démarrer trop tôt vos semis : si vos plants patientent trop longtemps avant leur repiquage, ils risquent de peiner à reprendre, et leur développement s'en trouvera ralenti.

Vous pouvez également préparer vos godets de capucine, qui est une excellente auxiliaire au jardin. En effet, elle attire les pucerons, protégeant ainsi les plantes qui l'entourent des attaques de ces ravageurs minuscules mais redoutables.

Et pour diversifier vos semis, pensez à la grainothèque que Tero Loko lance ce mois-ci (cf p 11) !

Vous pouvez également démarrer vos plantations d'ail et d'oignons. Il est encore temps de planter des fruitiers si vous ne l'avez pas fait à l'automne, mais il vous faudra être vigilant sur l'arrosage pendant la première année.

Calendrier de semis complet : <http://calendriersemis.com/>

Une deuxième vie pour vos meubles

La déchetterie intercommunale de Vinay s'est équipée d'un système de collecte des meubles usagés. Vous pouvez y déposer vos chaises, tables, fauteuils, meubles de rangement, votre literie, ainsi que le mobilier de jardin.

Après avoir été broyés, les meubles en bois deviendront des panneaux de particules, qui serviront à fabriquer de nouveaux meubles. Les meubles en plastique seront convertis en petites billes, utilisées pour réaliser des tuyaux par exemple. Les matelas seront transformés en panneaux acoustiques et thermiques pour le secteur du bâtiment.

Enfin, si vos meubles sont en bon état et peuvent être réutilisés, ayez le réflexe Économie circulaire ! Rendez-vous à la déchetterie intercommunale de Saint-Sauveur, où l'association PA-ISS (Pôle d'Activités et d'Innovations Sociales et Solidaires) assure leur revalorisation tout en permettant l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi.

Toutes les infos sur la gestion et la valorisation des déchets sur notre territoire :

<http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

L'ADMR est le premier réseau français associatif employeur au service des personnes.

L'association intervient chez toute personne ou famille ayant besoin d'un accompagnement pour un peu plus de confort, pour retrouver un équilibre familial ou tout simplement pour bien vivre chez soi.

• **L'association ADMR de Vinay** est présidée par Gérard Quinquinet et animée par 10 bénévoles. Elle est certifiée AFNOR (NF) depuis 2013 et gère un service prestataire et mandataire.

Elle emploie 31 aides à domiciles et 2 livreurs de repas qui interviennent sur les communes de Teche, Beaulieu, Vinay, Chasselay, Serre Nerpol, Quincieu, Vatilieu, Notre Dame De L'osier, Morette, Cras, Chantesse, L'albenc, St Gervais, Rovon, Cognin Les Gorges, Malleval

Le personnel d'intervention vous accompagne, selon les besoins, dans les actes quotidiens de la vie :

- Ménage, entretien du linge,
- Aide aux repas, à la toilette, à l'habillage/déshabillage, au lever/coucher, aux transferts,
- Téléassistance, transport accompagné,
- Livraison de repas,
- Garde d'enfants.



Les bureaux sont ouverts les :

Lundi, mercredi et jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h

Mardi et vendredi de 8h à 12h, de 13h à 15h30 et sur rendez-vous

L'accueil téléphonique est assuré les :

Lundi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Mardi de 8h à 12h30 et de 13h à 15h30

Mercredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

Jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Vendredi de 8h à 12h30 et de 13h à 15h30

Le RAM « A petits pas » de Vinay

Parents ou futurs parents à la recherche d'un mode d'accueil sur le territoire, si vous avez besoin de la liste des assistantes maternelles agréées, d'informations administratives (contrat de travail, prestations CAF, etc.), si vous avez des questions concernant la période d'adaptation chez l'assistant maternel, le développement du jeune enfant, la coéducation : les responsables des RAMs peuvent vous accueillir lors des temps de permanences.

Assistants maternels, futurs assistants maternels ou employés à domicile, si vous souhaitez des informations administratives ou éducatives, un soutien dans votre pratique professionnelle, des informations relatives aux formations continues, des échanges avec d'autres professionnels petite enfance : les responsables des RAMs peuvent vous accueillir lors des permanences et des temps d'éveil avec les jeunes enfants que vous accueillez.

Les temps collectifs ont repris depuis le 19 janvier.

Contact : 04.76.38.94.74 et ramapetitspas@smvic.fr

ADMR : 42 grande rue, 38 470 Vinay

Téléphone : 04 76 36 78 62

Mail : admrvina@fedes38.admr.org

- **L'association ADMR famille sud Grésivaudan Vercors** est présidée par Gérard Quinquinet et animée par 4 bénévoles. Elle emploie 4 TISF (Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale) pour apporter un soutien à la parentalité, éducatif et moral en cas d'aléas de la vie.

Le personnel d'intervention intervient sur les communes des territoires sud Grésivaudan et Vercors.

L'association est joignable au 04 76 56 35 99.

Toute personne souhaitant s'engager bénévolement et rejoindre les équipes locales de Vinay peut contacter l'association ADMR de Vinay ou l'association ADMR Famille.

Repas à emporter du Sou des écoles



Soutenez le Sou !! des Ecoles Chanteuses Votifieu Notre Dame de l'Osier.

Repas à emporter



**Samedi 27 février 2021 : 10h-12h préau de Bon
rencontre Notre Dame de l'Osier**

Menu : velouté, colombo de poulet/riz, panna cotta

Coupon de réservation à nous retourner au plus tard le 5 février 2021 dans la boîte aux lettres des écoles

	Nombre de parts	Prix à l'unité	Sous-Total
Repas Adulte		15€	
Repas Enfant (-11 ans)		10€	
Bouteille Vin rouge		5 €	
Rosé		5€	
Blanc		5€	
Livraison (bien penser à remplir vos coordonnées)		2€	
		Total :	

(Règlement à la commande, chèque à l'ordre du Sou des Ecoles) Chèque / Espèces

Nom : Prénom : Adresse :

..... Téléphone :

Pour contacter le Sou des Ecoles : Mail : soudesecolescvo@gmail.com Tel : 0687499407



Soutenez le Sou !! des Ecoles Chanteuses Votifieu Notre Dame de l'Osier.

Repas à emporter



**Samedi 27 février 2021 : 10h-12h préau de Bon
rencontre Notre Dame de l'Osier**

Menu : velouté, colombo de poulet/riz, panna cotta

Coupon de réservation à nous retourner au plus tard le 5 février 2021 dans la boîte aux lettres des écoles

	Nombre de parts	Prix à l'unité	Sous-Total
Repas Adulte		15€	
Repas Enfant (-11 ans)		10€	
Bouteille Vin rouge		5 €	
Rosé		5€	
Blanc		5€	
Livraison (bien penser à remplir vos coordonnées)		2€	
		Total :	

(Règlement à la commande, chèque à l'ordre du Sou des Ecoles) Chèque / Espèces

Nom : Prénom : Adresse :

..... Téléphone :

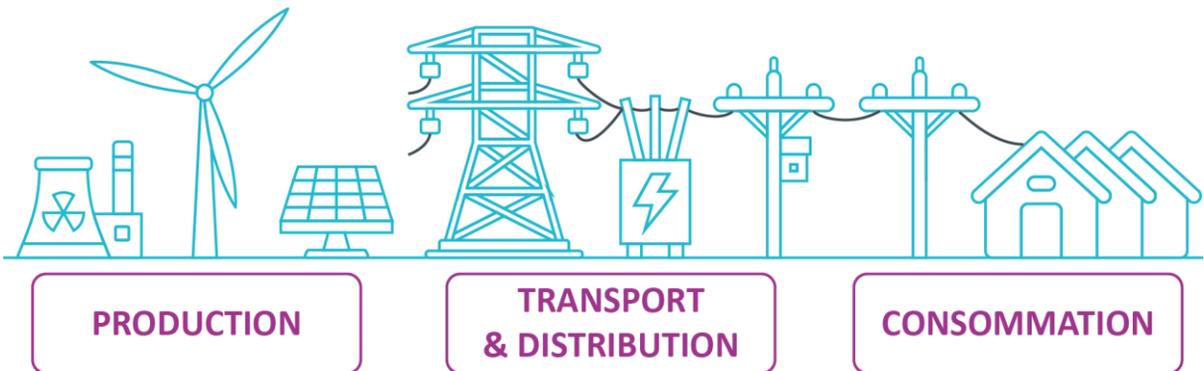
Pour contacter le Sou des Ecoles : Mail : soudesecolescvo@gmail.com Tel : 0687499407

Comment sont gérés les réseaux électriques ?

Voici quelques explications données par TE38, territoire d'énergie Isère

Le saviez-vous ?

Avant d'arriver à votre domicile, l'électricité parcourt des centaines de milliers de kilomètres.



L'électricité est produite à partir :
Des centrales nucléaires
Des centrales hydrauliques
Des centrales thermiques
Des parcs éoliens
Des panneaux solaires

Elle circule ensuite via les lignes haute tension jusqu'à des transformateurs qui vont abaisser les lignes en moyenne puis basse tension pour être acheminée jusque dans les villes.

A la sortie du réseau de distribution, l'électricité est disponible à la consommation des ménages.

Les réseaux de distribution (commençant à la sortie des transformateurs de haute à moyenne tension) appartiennent aux communes. Afin de favoriser le développement du territoire et la solidarité territoriale, notre commune a fait le choix de confier la gestion de ses réseaux à TE38, établissement public départemental. TE38 s'assure ainsi du bon accomplissement des missions de service public des concessionnaires tels qu'ENEDIS ou GRDF et réalise une partie des travaux sur le réseau. Il agit également en faveur du changement de notre manière de produire et de consommer de l'énergie, communément appelé la « transition énergétique » aux côtés de l'ensemble des acteurs publics du département.

+ d'infos : www.te38.fr

TE38, qu'est-ce que c'est ?

Les réseaux sont la propriété des collectivités territoriales. Pour les aider à faire face à la complexité administrative et technique de la distribution publique d'énergies et pour assurer la conservation et la valorisation de ce patrimoine, TE38 a été créé en 1994.

Il a progressivement élargi ses domaines d'intervention et est devenu l'autorité organisatrice des services publics de distribution d'électricité et de gaz pour ses communes adhérentes. Aujourd'hui, TE38 est présidé par Bertrand Lachat et regroupe **457** communes, **12** établissements de coopération intercommunale dont le Département.



Plateforme téléphonique Allo Familles Isère : un dispositif d'écoute et de conseils à destination des parents et des jeunes



JE SUIS PARENT
J'AI BESOIN D'ÊTRE ÉCOUTÉE ET SOUTENUE

ALLO FAMILLES ISÈRE
0800 00 38 38
Service & appel gratuit

Dispositif d'écoute et de conseils parentaux
Lundi au vendredi
9H00 à 12H30 / 13H30 à 16H30

isère
LE DÉPARTEMENT
SOUTIENT ET ACCOMPAGNE LES FAMILLES



JE SUIS PARENT
J'AI BESOIN D'ÊTRE ÉCOUTÉ ET SOUTENU

ALLO FAMILLES ISÈRE
0800 00 38 38
Service & appel gratuit

Dispositif d'écoute et de conseils parentaux
Lundi au vendredi
9H00 à 12H30 / 13H30 à 16H30

En cette période toute particulière pour les familles, le **Département de l'Isère a mis en place un numéro vert gratuit pour les parents, les adolescents, les enfants et les personnes isolées.**

Ce dispositif d'écoute et de conseil pour les parents et les jeunes est ouvert, du **lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00.**

Vous avez besoin d'être entendu et d'être soutenu ?

Appelez le 0800 00 38 38.

Allo Familles Isère, un dispositif d'écoute et de soutien

La **crise sanitaire** à laquelle sont soumis parents, adolescents et enfants, **ont des impacts émotionnels et psychologiques, qui peuvent parfois conduire à des tensions**, à un épuisement, un repli sur soi, des burnout parentaux, voire même des violences intrafamiliales...

En **réponse à un besoin grandissant** et afin d'**agir de manière préventive**, le Département ouvre le dispositif téléphonique de soutien parental : **Allo Familles Isère.**

Ce numéro vert gratuit favorise la parole des familles et la recherche de solutions adaptées pour préserver prioritairement leur sérénité et leur bien-être.



J'AI BESOIN D'ÊTRE ÉCOUTÉ ET SOUTENU...

ALLO FAMILLES ISÈRE
0800 00 38 38
Service & appel gratuit

Dispositif d'écoute et de conseils pour les parents et les jeunes
Lundi au vendredi
9H00 à 12H30 / 13H30 à 16H30

isère
LE DÉPARTEMENT
SOUTIENT ET ACCOMPAGNE LES FAMILLES

☎ Au bout du fil : une équipe qualifiée et pluridisciplinaire, tenue à une neutralité bienveillante dans le strict respect des règles de confidentialité.

S'il s'adresse prioritairement aux parents ayant des questionnements dans leur vie quotidienne avec leurs enfants, **ce dispositif répond également** aux interrogations et aux attentes des **femmes enceintes**, des **adolescents** et des **enfants** nécessitant un soutien. **En début d'année 2021, il est étendu également aux personnes isolées.**

L'actualité de la Maison Intercommunale des Familles

LIEU D'ECOUTE

Passerelle santé
- Accueil tout public, avec ou sans rendez vous
- Entretiens en présentiel avec un psychologue
- Les mercredis et les jeudis après-midi
- Gratuit. Confidentiel. Libre d'accès

Ligne d'écoute
- Pour tous les habitants du territoire
- Entretiens par téléphone au 04.56.33.30.20
- Du lundi au jeudi de 9h à 12h 30 et de 13h30 à 17h
- Gratuit. Confidentiel. Libre d'accès

Lundi Mardi Mercredi :
9h00-12h00 13h30-17h00
Jeudi : 9H00-12H00 14h00-17h00
Vendredi : 9h00-12h30

ACCUEIL EN PRESENTIEL
OU PAR TELEPHONE
04.56.33.30.20

3 Rue du Colombier 38160
Saint-Marcellin

LES ATELIERS COLLECTIFS

Les ateliers parentalité
Les ateliers **duos parents-enfants** ainsi que les ateliers à **destination des parents** à la Maison Intercommunale des Familles sont **temporairement suspendus**.
Le programme des ateliers pour l'année 2021 vous sera transmis ultérieurement.
*Renseignements au 04.56.33.30.20 ou par mail à inscription.mdf@smvic.fr

Les ateliers de relaxation
L'atelier relaxation est **temporairement suspendu**, un fichier audio est proposé aux participants et futurs participants par l'intervenante, infirmière addictologue.
- Sur prescription / recommandation d'un professionnel vers la Maison Intercommunale des Familles.

Zoom sur une permanence : **CSAPA Point-Virgule** **Consultation Jeunes consommateurs**

Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie qui propose un accueil et accompagnement de toute personne concernée par une problématique addictive et son entourage. Possibilité de recevoir des mineurs sans autorisation parentale dans le cadre de Consultations Jeunes Consommateurs (12-25ans).

- Prise de rendez-vous au 04 76 17 21 21
- Entretiens du lundi au jeudi en présentiel ou téléconsultation.
- Gratuit, confidentiel et anonyme



ANIMATIONS DELOCALISEES

Dans le cadre de ses missions de prévention santé, la Maison des Familles proposera :

- Des animations au LETP Bellevue sur le thème : « *vie sexuelle et affective* » avec le PIJ de la SMVIC et le CPEF

A venir : des ateliers, des actions de sensibilisation et divers événements sur des thématiques spécifiques pour les enfants, les jeunes, les parents et futurs parents ainsi que pour les grands parents.

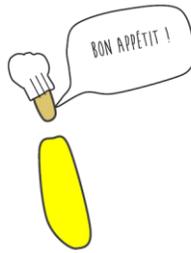
Le coin du marché

Le producteur du mois : Agrum'Bio

Ancien éleveur de chèvres en agriculture biologique et producteur de fromage durant plus de vingt ans dans le Vercors, Vincent Werny a décidé en 2015 de distribuer sur les marchés, en Isère, des oranges bio siciliennes. Le succès rapide de cette entreprise l'a conduit à aller en Sicile à la rencontre de producteurs de fruits engagés, et ainsi diversifier son offre, qui comprend aujourd'hui non seulement des oranges, mais aussi des clémentines, des avocats, des pamplemousses et même de l'huile d'olive. Dans un esprit de partenariat durable, Vincent est en contact direct avec les producteurs et se rend régulièrement en Sicile pour rencontrer ses fournisseurs, et parcourir les vergers. Il s'assure ainsi que tout le processus de culture est réalisé avec des techniques biologiques, garanties et certifiées par l'organisme français indépendant Ecocert. Vous pourrez retrouver les produits d'Agrum'Bio sur le marché des producteurs ce mardi 2 février de 16h30 à 18h. Plus d'infos : <http://agrumesbio.fr/>



Les recettes de Tero Loko



Purée de panais

 3-4 personnes
 10' Temps de préparation
25' Temps de cuisson
Niveau Facile

Ingrédients

- 0.6 kg de panais
- 2 belles pommes de terres
- noix de muscade
- 10-15cl de lait
- 30 g de beurre (ou huile de noix)
- sel, poivre
- variantes : ail / fromage



Le légume du mois : Le panais

Le panais (*Pastinaca sativa* L.) est une plante herbacée bisannuelle à racine charnue originaire d'Europe, appartenant à la famille des Apiacées. D'un blanc ivoire, sa chair est légèrement sucrée, et sa forme est très proche de la carotte. Déjà cultivé au Moyen-Âge comme légume et plante fourragère, il a été délaissé au profit de la pomme de terre. De retour sur les marchés depuis une vingtaine d'année, le panais peut se consommer cuit en soupes, potages, couscous et pot-au-feu. Il supporte tout type de cuisson et accommode n'importe quelle viande ou poisson. Il est le plus souvent utilisé comme complément ou condiment, en raison de sa saveur assez vive.

Le panais se cuit comme la pomme de terre et peut être préparé en purée ou gratiné au four.

On peut aussi le servir cru, râpé avec huile et citron en salade.

- 1 Peler les panais et les pommes de terre, les couper en morceaux (rondelles/cubes). Faites cuire l'ensemble une vingtaine de minutes à la vapeur. Comme indicateur, votre fourchette doit traverser facilement vos légumes.
- 2 Faites chauffer le lait avec l'assaisonnement (sel, poivre, muscade). Ecraser le mélange pdt et panais à la fourchette ou au mixeur.
- 3 Verser le lait sur la purée, vous pouvez y rajouter du fromage mhh ! C'est le moment pour mettre votre beurre
- 4 C'est prêt ! Bonne dégustation .

NOTRE DAME DE L'OSIER
40 PROMENADE DE LA CHAPELLE
PRÉAU DU JARDIN BON-RENCONTRE



MARCHÉ DE PRODUCTEURS

TOUS LES MARDIS

LÉGUMES OEUFS
PAIN BOCAUX

HORAIRES : 16H30 – 18H
COUVRE FEU
HORAIRES HABITUELS : 17H30 – 19H

TOUS LES 1^{ERS} MARDIS DU MOIS : LE MARCHÉ S'AGRANDIT, AVEC ENCORE PLUS DE PRODUCTEURS !

HERBORISTE
BIÈRE
FROMAGE
FRUITS, NOIX
PLATS CUISINÉS

  **INFOS : 09 73 21 18 38 – CONTACT@TEROLOKO.COM**

Invitation : lancement du groupe habitants/producteurs pour le développement du marché

Invitation ouverte à tous à la réunion de lancement du groupe d'habitants/producteurs pour le développement du marché de Notre Dame de l'Osier.

Ce groupe a pour but de faire vivre le marché (communication, ouverture à d'autres producteurs, animations, etc). Pour faciliter l'organisation, merci de vous inscrire : contact@teroloko.com / **09 73 21 18 38**

Des graines de solidarité

Pour bien démarrer l'année, et continuer à tisser des liens entre ses adhérents, et plus largement, entre les personnes du territoire, l'association Tero Loko lance une grainothèque !

Une grainothèque, qu'est-ce que c'est ?

C'est un système gratuit de partage et d'échange de semences pour toutes et tous ! N'importe qui peut mettre ses graines dans une boîte mise à disposition, en petits sachets individuels, et emporter celles qu'il ou elle souhaite planter...

Les objectifs sont multiples : favoriser les échanges en-dehors des industries semencières, qui proposent souvent des variétés hybrides non-reproductibles, soutenir la biodiversité avec des variétés adaptées au territoire, et encourager les échanges entre les habitants. C'est aussi une façon de promouvoir la gratuité, dans un monde où tout s'achète !

Pour lancer ce projet, Tero Loko s'appuie sur le savoir-faire de l'association Graines de Troc, qui propose des ressources en libre-accès pour encourager les échanges de graines sur le site <https://www.grainesdetroc.fr/>. Vous y trouverez notamment des conseils pour reproduire vos semences, espèce par espèce.

La grainothèque sera en libre-accès pendant les horaires de marché, à partir de début février. L'occasion de découvrir de nouvelles variétés alors que la saison des semis va bientôt démarrer !



Le Reiki : qu'est-ce que c'est ?

Séance de Reiki

Pratique de bien-être et de prévention de la santé

C'est **une technique de relaxation profonde** qui peut agir sur la manière dont on appréhende les choses et aider à se détendre.

Les séances de Reiki s'adressent à tous.

C'est-à-dire : enfants, adultes, femmes enceintes, personnes âgées.

Comme toutes les pratiques énergétiques venues d'Orient (Taï-Chi, Qi-Qong, Aïkido, etc), le Reiki aide à libérer ses énergies bloquées, et tensions au niveau du corps et de l'esprit.

Le Reiki :

- renforce et accélère le processus naturel de guérison
- revitalise le corps et l'esprit
- agit sur tous les plans : physique, émotionnel, mental, et spirituel
- rétablit l'harmonie psychique et le bien-être de l'âme
- régularise le système énergétique et dissout les blocages et favorise la détente
- encourage l'élimination des toxines

Le déroulement d'une séance

Durant la séance la personne est allongée habillée et ferme les yeux. Le soin se fait par apposition des mains ou en touchant des points précis du corps, et de ce fait, ce travail génère une résonance libératrice des tensions.

Les tensions accumulées au niveau du corps, douleurs musculaires, contractures et nœuds... Mais aussi au niveau de l'esprit : ressassement, pensées envahissantes, émotions conflictuelles, n'étant plus, la personne accède enfin à ses ressources d'équilibre naturels.

Chaque soin est unique et il n'y a jamais deux fois le même ressenti.

Je le recommande à :

Toute personne ouverte d'esprit ou curieuse prête à passer une heure à se relaxer car dans le pire des cas, c'est dans un état de profonde relaxation qu'elle en sortira 😊

Christine Jouve

596 route de Bergerandière,

38470 NOTRE DAME DE L'OSIER

Tel : 06 03 93 68 32

Le coin des annonces

Vous pouvez transmettre vos propositions, qui doivent rester courtes. Le comité de lecture se réservera le droit de réduire certains textes, ou de ne pas diffuser les annonces qu'il jugera inopportunes. Voir sous la rubrique « Brèves » la date limite de dépôt

Un appartement est à louer :

Au centre du village, au 1^{er} étage du 153 route de Bergerandière, géré par le bailleur social Alpes Isère Habitat. Il s'agit d'un T3 duplex, d'une surface habitable de 68,68 M2 . Montant de la mensualité : loyer : 402,22 euros / total des charges : 155,46 euros.
Renseignements complémentaires en mairie

Amicale.com

L'amicale du personnel communal de Chantesse, Cras, Morette, Notre Dame de l'Osier, Vatilieu et du personnel du Syndicat Intercommunal Scolaire a le regret de vous annoncer **L'ANNULATION DE SA TRADITIONNELLE VENTE DE PRODUITS DU TERROIR**. Espérons le retour prochain de conditions sanitaires propices aux rassemblements pour relancer notre fabrication de saucissons et merbudes, de pain, de pognes et de Saint Genix et bien sûr de pétafine. Nous en avons déjà l'eau à la bouche !

D'ici là, prenez soin de vous !

Brèves

• **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 25 02 21** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue